

Palavas-Les-FLOTS

La prévention, notre priorité

La commune de Palavas-les-FLOTS est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde depuis 2005. Ce plan a été éprouvé à plusieurs reprises et a été perfectionné grâce au retour d'expérience.

Pour optimiser notre organisation et votre information, nous avons confié à une société experte, la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Quatre types de risques majeurs ont été identifiés : l'inondation et la submersion marine, le Transport de Marchandise Dangereuse (TMD), la canicule et le séisme que l'on retrouve notamment défini par les services de l'état.

Pour répondre à ces préoccupations, des dispositifs de prévention, de contrôle, d'intervention et de secours ont été mis en place dans les zones où existent des installations à haut risque. Pourtant, quelle que soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous a appris que le risque nul n'existe pas. C'est évident pour les catastrophes naturelles dont la soudaineté n'est guère prévisible, c'est également vrai pour les risques technologiques ; aussi poussée que soit la prévention, il faut admettre l'existence d'un "risque résiduel" car la technologie et l'homme ont leurs limites.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par des débordements des étangs et du Lez dans le village et la submersion marine sur le front de mer. Les pluies parfois intenses, que l'on rencontre dans nos régions peuvent aussi impacter les points bas. Le territoire est également soumis aux accidents de transport de matières dangereuses, au risque sismique et aux fortes chaleurs.

L'équipe municipale a décidé de réaliser la refonte du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux éventuelles situations de crise.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Sentiments dévoués,
Maire de Palavas-Les-FLOTS
Christian JEANJEAN

[DICRM]

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

à PALAVAS-LES-FLOTS

Le risque Inondation - Submersion marine



Source : Mairie

Du fait de sa topographie très peu marquée et sa situation, le territoire de la commune de Palavas-les-FLOTS est exposé à plusieurs phénomènes pouvant générer des inondations. Entre mer et étang, situé à l'estuaire du bassin du Lez, la commune peut être soumise aux submersions marines en front de mer, comme aux débordements des étangs sur des voiries et depuis les canalettes ou directement du Lez.

Le risque Transport de Matières Dangereuses



Le transport de marchandises dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

La commune de Palavas-les-FLOTS est exposée aux risques T.M.D par voie routière au niveau de la RD 62, E2 et RD 986.

Par ailleurs, le canal du Rhône à Sète est un axe de navigation fluvial qui traverse également la commune.

Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Le risque Canicule



Les fortes chaleurs et la canicule peuvent être à l'origine de déshydratation, et engendrer des risques sanitaires notamment chez les personnes les plus vulnérables.

Des gestes simples permettent de se protéger des effets de la déshydratation et des coups de chaleur.

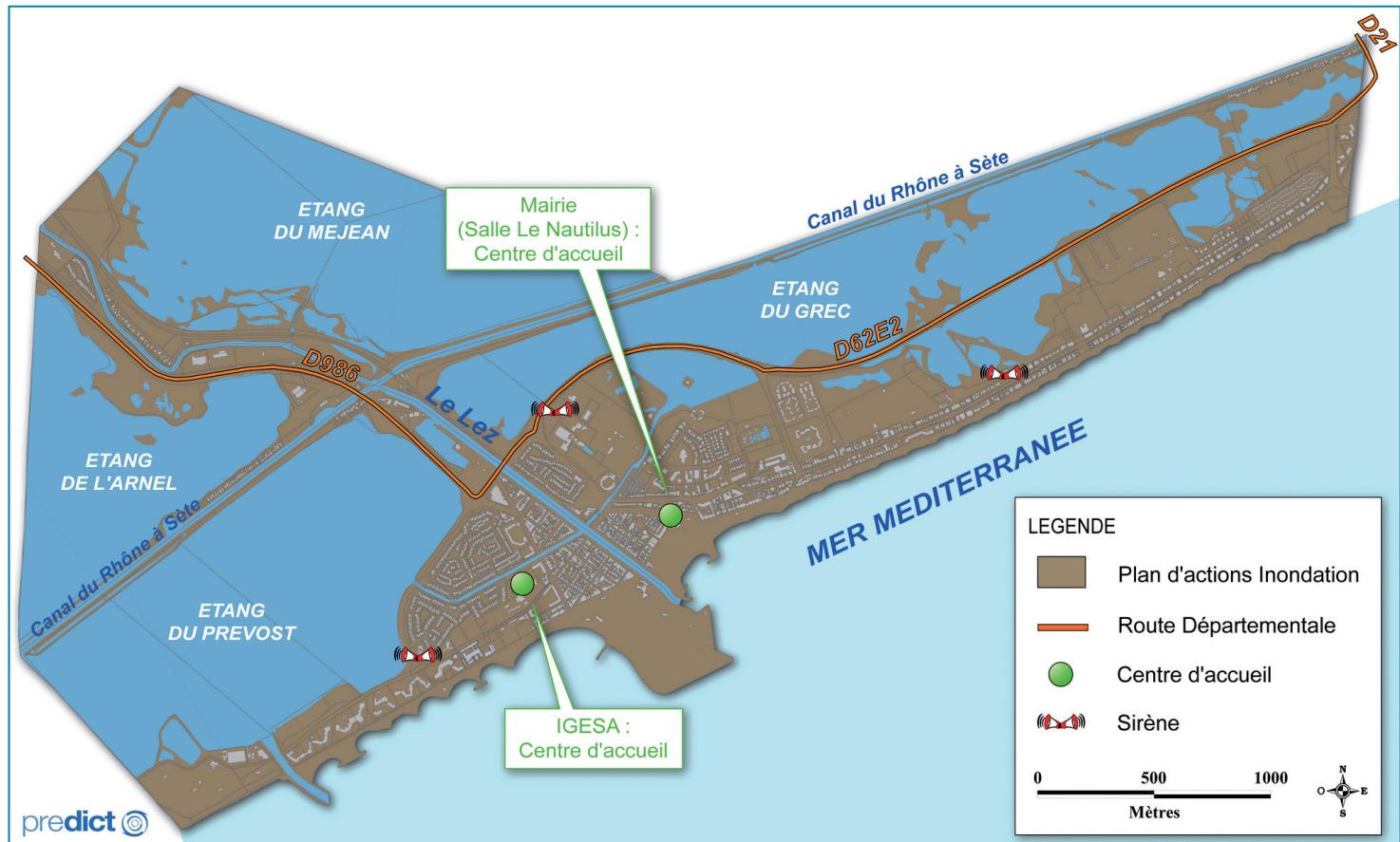
Le risque Sismique



Palavas-les-FLOTS est une commune classée en catégorie 1 dans le zonage sismique de la France. Cela signifie que le risque est jugé très faible. La totalité du territoire communal est concernée et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.



LE RISQUE INONDATION



En cas de phénomènes tempétueux, le remplissage des étangs par le Lez et les Graux, génère d'abord des débordements sur les voiries au niveau du rond-point de l'Europe et avenue Hélène d'Italie. Ensuite lorsque les niveaux montent encore, les débordements touchent les quartiers dits des Flamants Roses et des Lamparos

Lors de tempêtes exceptionnelles, les secteurs pouvant être touchés pourraient s'étendre aux quartiers situés le long du Lez, rue de Sauve et Rue des Algues Marines.

Lors d'épisodes orageux intenses, l'avenue de l'étang du Grec, l'Avenue des Jockeys et la zone de la Salle bleue peuvent être inondées par accumulation des eaux. Sur ces «points bas» la difficile évacuation des eaux de pluie peuvent être contraints, par les niveaux hauts des étangs et du Lez .

Le front de mer est exposé aux phénomènes de submersion marine et à l'action mécanique des vagues. La sensibilité du littoral Palavasien est variable selon la hauteur des vagues et leur orientation ainsi que la surcote du niveau de la mer.

LE PLAN D'ACTIONS

Il sera déclenché à chaque fois qu'un risque d'inondation sera identifié sur la commune qu'il s'agisse de submersion marine sur le front de mer, de débordement des étangs ou de pluies stationnaires.

Si un risque d'inondation est identifié, l'organisation de crise sera mobilisée pour informer les personnes les plus exposées et gérer les

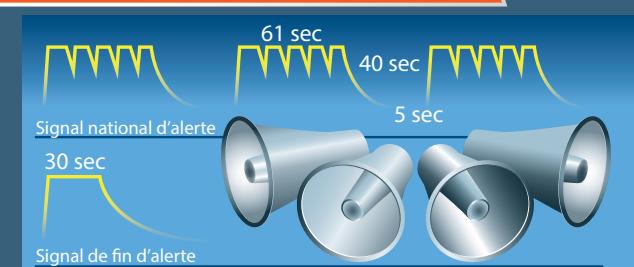
premiers instants de l'événement. Dans le cas d'une inondation probable, la municipalité pourra mettre en sécurité les logements et autres enjeux les plus vulnérables en s'assurant de la mise en sécurité des habitants et faire déplacer les véhicules des zones inondables.



CENTRE D'ACCUEIL

Plusieurs centres d'accueil sont prévus en cas d'inondations importantes touchant la commune : la salle du Nautilus située au-dessus de la mairie (Rive Gauche) et l'IGESA (Rive Droite). En cas de phénomènes très impactants, d'autres lieux d'accueil sont également identifiés sur le territoire et pourront être ouverts selon les besoins.

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



En cas de risque majeur engendrant un danger immédiat pour la population, la sirène du Signal National d'Alerte sera déclenchée.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité (France Bleu Pays Basque : 101.3 FM à Bayonne) et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations, etc. pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous irez au devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- **Chauder** les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses dépendent principalement du type de matière transportée. Les services de

secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112: sapeurs-pompiers, 17: police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner.

- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- L'alerte sera transmise par le système d'appels téléphoniques

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.

LE RISQUE CANICULE OU FORTES CHALEURS

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression de l'organisme. Cela peut générer de la déshydratation, l'aggravation d'une maladie

chronique ou un coup de chaleur.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Certains symptômes doivent vous alerter : crampes musculaires, étourdissements, faiblesse générale, maux de tête, insomnie. Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou persistent.
- Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaiseappelez le 15.
- Contactez le numéro du Ministère de la santé et de la solidarité « Canicule Info Service » au 0 800 06 66 66.

Rafraîchissez-vous, hydratez-vous !

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide de brumisateurs ou d'un gant de toilette. Prenez régulièrement des douches et des bains.
- Buvez de l'eau ou des jus de fruits, le plus possible même si vous n'avez pas soif.
- Continuez à manger en quantité suffisante.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

- Demandez de l'aide à un parent ou un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- "Je donne et je prends des nouvelles de mes proches".

PENDANT

Protégez-vous de la chaleur

- Evitez les sorties et les activités physique aux heures les plus chaudes.
- Fermez les volets et fenêtres, tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. La nuit, provoquez si possible, un courant d'air.

À TOUS LES RISQUES

-  · Ecoutez la radio.
- Respectez les consignes des autorités.

-  · N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

-  · Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

INONDATION • SUBMERSION

-  · Evitez d'utiliser votre véhicule.

-  · Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.

-  · Fermez le gaz et l'électricité.

-  · Montez à pied dans les étages.

CANICULE

-  · Protégez-vous de la chaleur.

-  · Rafraîchissez-vous, hydratez-vous.

-  · « Je donne et je prends des nouvelles de mes proches ».

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

-  · Ne fumez pas.
Pas de flammes ni d'étincelles.

-  · Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

-  · Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous en.

SISMIQUE

-  · Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres.

-  · Quittez rapidement les bâtiments.

-  · A l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris.

-  · Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit isolé.

! ALERTE

- Des informations et consignes seront transmises par téléphone : automate d'appels.

- Vérifiez auprès des services de la mairie que vous êtes bien inscrits sur les listes de diffusion.



EN CAS DE CRISE

- Un PC crise est ouvert en mairie de Palavas les Flots
Tél. : 04 67 07 73 00
- Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :
Tél. : 18 (poste fixe) ou 112 (portable)
- Autres numéros de secours : **Police 17 - SAMU 15**



LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- Prendre des photos des objets et zones inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration par **lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.



LIENS INTERNET

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Site de la Préfecture de l'Hérault :
www.herault.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs :
www.prim.net
- Site d'information de l'Assurance : la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) : www.ffsa.fr
- Information routes Hérault :
<http://geo.herault.fr/inforoute/index.html>
- Site internet de la ville : www.palavaslesflots.com

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité (France Bleu Pays Basque : 101.3 FM à Bayonne) et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations, etc. pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- **Chauder** les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses dépendent principalement du type de matière transportée. Les services

de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112: sapeurs-pompiers, 17: police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- L'alerte sera transmise par le système d'appels téléphoniques

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.



LE RISQUE CANICULE OU FORTES CHALEURS

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression de l'organisme. Cela peut générer de la déshydratation, l'aggravation d'une maladie

chronique ou un coup de chaleur.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Certains symptômes doivent vous alerter : crampes musculaires, étourdissements, faiblesse générale, maux de tête, insomnie. Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou persistent.
- Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise appelez le 15.
- Contactez le numéro du Ministère de la santé et de la solidarité "Canicule Info Service" au 0 800 06 66 66.

PENDANT

Protégez-vous de la chaleur

- Evitez les sorties et les activités physique aux heures les plus chaudes.
- Fermez les volets et fenêtres, tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. La nuit, provoquez si possible, un courant d'air.

Rafraîchissez-vous, hydratez-vous !

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide de brumisateurs ou d'un gant de toilette. Prenez régulièrement des douches et des bains.
- Buvez de l'eau ou des jus de fruits, le plus possible même si vous n'avez pas soif.
- Continuez à manger en quantité suffisante.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

- Demandez de l'aide à un parent ou un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- "Je donne et je prends des nouvelles de mes proches".